

Les plus pauvres entrent dans l'histoire

VÉRONIQUE ROGER-LACAN est Ambassadrice. Elle a été Déléguée permanente de la France à l'UNESCO de septembre 2019 à avril 2023

L'inscription des archives du Mouvement international ATD Quart Monde au registre international du patrimoine documentaire de l'UNESCO « Mémoire du Monde » ce 18 mai 2023 est un événement important dans l'histoire de la lutte contre la pauvreté et pour la défense de la dignité humaine. L'auteure, impliquée dans ce projet comme déléguée permanente de la France à l'UNESCO, en témoigne.

Le Mouvement ATD Quart Monde représente pour moi depuis longtemps un modèle d'engagement qui devrait façonner la pensée du plus grand nombre. Peu après mon arrivée à l'UNESCO, j'ai contacté Marie-Odile Payen, chargée de la liaison entre ATD Quart Monde et l'UNESCO. À la délégation permanente de la France à l'UNESCO où je venais d'être nommée comme Ambassadrice, Déléguée permanente de la France, on ne parlait jamais de cette association pourtant française ; à l'UNESCO non plus, malgré une collaboration de longue date avec ATD Quart Monde. J'ai contacté Marie-Odile Payen. Le rôle des représentants de la France dans tout pays ou auprès de toute institution internationale est en effet de promouvoir le rôle des institutions françaises et de leurs représentants auprès de ces pays ou institutions. Sans très bien connaître ATD Quart Monde, je savais que cette association avait pour rôle de donner une existence, une mémoire, une éducation aux plus pauvres, et de promouvoir leur culture. Une double lacune pour la France à l'UNESCO, pour l'UNESCO elle-même, et pour les États membres de l'UNESCO dans lesquels ATD Quart Monde agit.

Madame Payen m'a alors tracé les trois objectifs d'ATD Quart Monde à l'UNESCO :

Inscrire les archives du père Joseph Wresinski au patrimoine documentaire de l'UNESCO.

Présenter la recherche d'ATD Quart Monde avec l'université d'Oxford sur les dimensions cachées de la pauvreté au secteur « sciences sociales » de l'UNESCO.

Approfondir les liens entre ATD Quart Monde, les États membres de l'UNESCO et son secteur de l'éducation sur l'éducation des plus pauvres.

Nous avons organisé une réunion avec les sous-directeurs

généraux et les États membres concernés de l'UNESCO et la commission nationale française pour l'UNESCO. Cette première rencontre a réuni le 3 mars 2021, pour ATD Quart Monde, Bruno Dabout délégué général, Marie-Odile Payen, Bruno Tardieu, directeur du Centre Joseph Wresinski et Martine Le Corre, déléguée générale, ainsi que Rachel Bray de l'université d'Oxford, et côté États membres, l'Albanie, le Bangladesh, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la France bien sûr, la Palestine, le Portugal, le Royaume-Uni et la Tanzanie.

Le programme « Mémoire du Monde »

Je ne parlerai ici que du programme « Mémoire du Monde ».

À l'époque, ce programme était bloqué depuis 2015 en raison de différends géopolitiques entre la Chine et le Japon après l'inscription cette année-là, à la demande de la Chine, de documents relatifs au massacre de Nankin sans que l'avis du Japon ait été sollicité, et entre la Corée et le Japon dans la même période car la Corée souhaite depuis ce temps inscrire à ce même registre ses archives sur les femmes coréennes dites de « réconfort », perspective que le Japon rejette absolument. La prise de Nankin, alors capitale de la République de Chine, avait donné lieu à une vague de meurtres, viols et pillages par les troupes japonaises. La Chine chiffre à 300 000 le nombre des morts imputables aux militaires nippons durant les six semaines qui ont suivi leur entrée dans la ville – chiffre que de nombreux universitaires étrangers estiment surévalué. Le Japon considère que l'inscription a été faite sur la base de déclarations unilatérales de la Chine et que les documents versés au dossier par la Chine sont incomplets et présentent des problèmes d'authenticité. Le dossier des femmes dites « de réconfort » fait suite aux viols perpétrés à Nankin, système d'esclavage sexuel de mineures chinoises et coréennes mis en place par les autorités japonaises de l'époque pour contrôler la discipline des troupes.

Suite à ces tensions, le programme avait donc été gelé, et des négociations se tenaient entre les États membres de l'UNESCO pour sortir du blocage. Une des questions était de savoir, à la suite de ces différends, si les États membres avaient leur mot à dire pour accepter ou non ces candidatures ou si, comme cela avait été le cas depuis la création du programme en 1992, des experts indépendants réunis en comité pouvaient prendre la décision sans avis gouvernemental. Pour la France le programme devait gagner en transparence, ne pas être politisé et prisonnier des polémiques qui en découlaient, qui faisaient perdre de vue la nécessité de protéger le patrimoine documentaire.

Un accord a été trouvé au printemps 2021 et le programme a pu reprendre. Bonne nouvelle pour ATD Quart Monde et pour nous qui souhaitions ardemment accompagner le projet. Mais il allait nous falloir surmonter un certain nombre d'obstacles.

Le premier obstacle était que la France avait un certain nombre de candidatures en suspens en raison de ce blocage. La candidature

d'ATD Quart Monde devrait être examinée après ces candidatures, soit à partir de 2025 au minimum.

Le deuxième obstacle était que chaque État membre n'a droit qu'à une candidature nationale tous les deux ans, ce qui reculait d'autant la date du possible examen de la candidature d'ATD Quart Monde.

La solution a été, puisque l'objectif de l'UNESCO, organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, est de favoriser le « Unies » de Nations, c'est-à-dire l'universalité et l'universalisme, de constituer pour ATD Quart Monde une candidature multinationale. Car si on n'a droit qu'à une candidature nationale tous les deux ans, on peut en revanche présenter autant de candidatures multinationales que l'on souhaite.

Nous avons donc réfléchi avec ATD Quart Monde aux États membres de l'UNESCO avec lesquels nous pourrions rapidement déposer cette candidature. Il fallait qu'ATD Quart Monde ait des activités et des archives dans ces États. Il s'agit là d'un critère essentiel de dépôt d'une candidature multinationale : tous les États candidats doivent être dépositaires d'une partie du document à inscrire.

Une visite au Centre de Mémoire et de Recherche Joseph Wresinski

Entretemps nous avons organisé le 31 mai 2021 une visite au Centre de Mémoire et de Recherche Joseph Wresinski. Un moment extrêmement émouvant, avec les ambassadeurs qui avaient participé à la réunion du 3 mars, accueillis par Bruno Tardieu, le directeur du Centre. Guidés en trois groupes par Sophie Razanakoto, Honorine Kouamé, Philippe Huet, pour visiter la salle d'exposition sur les origines et l'histoire d'ATD Quart Monde, avec des présentations de Marie et Georges Jahrling, anciens habitants du Camp des sans-logis de Noisy le Grand et premiers compagnons du fondateur, le père Joseph Wresinski, puis le bâtiment des archives, avec une présentation de la démarche par Jacques Ogier, responsable du pôle archives, visite des magasins, présentation de quelques boîtes d'archives sur lesquels les équipes travaillaient à l'époque en vue de la Journée mondiale des archives le 9 Juin, et présentation de quelques archives vidéos et photos ainsi que le bâtiment recherche et documentation, avec une présentation de quelques recherches passées et en cours, et des fonctions du pôle recherche pour collaborer avec des chercheurs et soutenir la formation des personnes engagées sur le terrain et une présentation du futur centre de documentation en ligne.

J'ai été très fière de ce moment. Les Ambassadeurs qui souvent sont immobilisés dans leurs salles climatisées de négociations ont retrouvé de la sincérité, de la vérité, et ont réalisé que le mandat de l'UNESCO a une réelle signification. Le verre de l'amitié, les photos, les interviews, le film qui a été réalisé sur cette visite, sont des souvenirs très marquants pour moi. C'est là la vérité de notre métier de diplomate me semble-t-il. Car, certes, la diplomatie a pour objet la défense par les diplomates, des intérêts du pays qu'ils

ou elles représentent. Mais en ce qui concerne la France en tous cas, elle a aussi pour but de promouvoir et défendre les valeurs qui fondent la coexistence entre tous les États de la planète depuis 1945 : les valeurs de la Charte des Nations Unies adoptée après les désastres des deux guerres mondiales et de la Shoah pendant la deuxième guerre mondiale. Ces valeurs fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et des Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'une part et économiques et sociaux d'autre part, les droits et libertés fondamentaux que tous et toutes, qui qu'ils ou elles soient, où qu'ils ou elles soient, doivent voir protégés et promus par les autorités des pays dont ils ou elles sont ressortissants. Liberté de conscience, liberté de religion, liberté de pensée, liberté d'expression, liberté de la presse, droit à l'éducation, droit à la culture, droit à la santé, droit au travail. Autant de droits et libertés dont personne ne doit être privé, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Une candidature multinationale

Il fallait donc réussir absolument cette candidature multinationale. ATD Quart Monde a identifié le Burkina Faso. Le contact entre les deux antennes des deux associations a été fluide. Cela n'a pas été le cas pour les réseaux diplomatiques, en raison de la vacance du pouvoir au Burkina Faso dans un contexte de lutte contre le terrorisme, contre le djihadisme et contre la corruption. J'ai donc entrepris un long travail de démarches diplomatiques et ATD Quart Monde a effectué le travail le plus technique et fondamental, celui de la constitution d'une candidature franco-burkinabé pour cette inscription, avec les experts du dossier dans les deux pays.

Le 18 mai 2023, le Conseil exécutif de l'UNESCO a approuvé l'inscription de deux candidatures nationales françaises, un exemplaire de 1588 des Essais de Montaigne et la Tenture de l'Apocalypse d'Angers, la plus ancienne et grande tenture historiée au monde, et de cinq candidatures multinationales de la France avec d'autres États dont celle des archives du Mouvement international ATD Quart Monde, candidature franco-burkinabé.

Leçon d'universalisme et geste essentiel

Quel aboutissement magistral, outre les milliers d'autres qui lui sont dus, pour ce mouvement. Des archives constituées de 1957 à 1992, conservées au Centre de mémoire et de recherche Joseph Wresinski en France et à la Cour aux 100 métiers du Burkina Faso. Dès 1957, les équipes d'ATD Quart Monde partagent la vie des populations misérables sur les cinq continents pour agir ensemble contre la misère : elles notent, enregistrent, photographient les preuves de leurs souffrances, résistances, espérance et intelligences. ATD Quart Monde a rassemblé des témoignages et publié des rapports et des études qui ont contribué à la compréhension de la misère comme violation de l'ensemble des droits humains et à la lutte pour l'éliminer. Et c'est une prouesse d'ATD Quart Monde,

au service de laquelle nous nous sommes mis, d'avoir accompli cette démarche franco-burkinabé d'inscription de ces archives-monument.

Quelle leçon d'universalisme que ce manifeste soit inscrit par cette UNESCO dont la géopolitique reflète celle de notre monde aujourd'hui, en proie au révisionnisme, à la propagande, aux massacres, aux tentatives d'éradication des racines et des civilisations des autres.

Je suis heureuse de ce dénouement que représente cette inscription des archives du Mouvement international ATD Quart Monde au registre international du patrimoine documentaire de l'UNESCO. Ce programme, dont l'objectif est de préserver la mémoire universelle du monde, de protéger et permettre la diffusion du patrimoine documentaire dans toute sa diversité, afin d'éviter l'amnésie collective et de promouvoir la conservation des collections d'archives et de bibliothèques partout dans le monde, a posé en inscrivant les archives du Mouvement ATD Quart Monde, un geste essentiel. ■

Pour s'abonner à la Revue Quart Monde et payer en ligne :
<https://www.atd-quartmonde.fr/produit/abonnementrqm/>

Ou encore par virement bancaire.

Titulaire du compte : Éditions Quart Monde Librairie
BIC : PSSTFRPPPAR
IBAN : FR75 2004 1000 0126 31700Z02 067